



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU  
DU 30 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Le 30 mars 2026, à compter de 19 h 30, le conseil municipal, sur convocation adressée par le maire le 26 mars 2026, conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Présents : MASSON Philippe, BARRÉ Philippe, LE PALABE Katia, PIGNON Bruno, PAJOT Nadia, CREUZET Mario, EPIAIS Christine, REYGNAUD Michèle, LEMOINE Jean-Pierre, CARDET Marcel, BUCCELLI Laurence, GUILLEMET Jacques, PESCHARD Christine, MINNE Patricia, PINTO DOS SANTOS Fatima, JEANNEAU Patricia, ROUSSINEAU Dominique, BAUDRY Elodie, LANDIER Adrien, BORDEAU Jean-Claude, PAGE Alain, PETIT Magali

Excusés : CHAUME Sylvain

Pouvoirs : CHAUME Sylvain à PAJOT Nadia

Secrétaire de séance : EPIAIS Christine

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**DL-2026-32 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Installations classées pour la protection de l'environnement/Demande d'autorisation environnementale de la société CHIESI installée à la Chaussée Saint Victor/consultation du public par voie électronique du 16 mars au 16 juin 2026**

Accusé de réception en préfecture  
041-214102766-20260330-DL-2026-32-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026

**Rapporteur : M. Bruno PIGNON**

**DL-2026-32 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Installations classées pour la protection de l’environnement/Demande d’autorisation environnementale de la société CHIESI installée à la Chaussée Saint Victor/consultation du public par voie électronique du 16 mars au 16 juin 2026**

Le 8 aout 2025, la société CHIESI a déposé un dossier de demande d’autorisation environnementale dans la perspective de l’extension des activités des installations qu’elle exploite à la Chaussée Saint Victor.

Vu l’avis de consultation du public du Préfet de Loir-et-Cher portant ouverture pour la période du 16 mars 2026 à 9h au 16 juin 2026 à 12h d’une enquête publique unique relative à cette demande d’autorisation environnementale formulée par la société CHIESI pour son projet

Considérant que les communes concernées par les risques et inconvénients dont l’établissement peut être source au titre desquelles figure Villebarou, sont appelées par ce même arrêté à émettre un avis

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D’émettre un avis favorable
- Charge Monsieur le Maire de faire part de cet avis à Monsieur Le Préfet de Loir-et-Cher

**DÉLIBERATION ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme, à Villebarou les jours, mois et ans susdits,

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

} **01 AVR. 2026**

Le/la secrétaire de séance,

Christine EPIAIS



Le Maire,



Philippe MASSON



MAIRIE DE VILLEBAROU  
41000

Le présent acte administratif peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d’Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie à Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l’Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par le site internet « Télérecours citoyens » à l’adresse <https://www.telerecours.fr/>

Accusé de réception en préfecture  
041-214102766-20260330-DL-2026-32-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026